

07-05-2019

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS,  
TENUE LE 7 MAI 2019 À 20 H, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :**

**Membres du conseil :**

Mme Maryse Gouger, district n° 1;	M. Pierre Lépicier, district n° 4;
M. Gyslain Loyer, district n° 2;	M. Sylvain Trudel, district n° 5;
M. Denis Renaud, district n° 3;	M. Luc Ducharme, district n° 6;

Sous la présidence de la mairesse, Mme Audrey Boisjoly.  
Le secrétaire-trésorier, M. Jeannoé Lamontagne, est aussi présent.  
La secrétaire-trésorière adjointe, Mme Marine Revol, est aussi présente.

178-2019

Ordre du jour

Sur la proposition du conseiller Gyslain Loyer appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu que l'ordre du jour suivant soit adopté ainsi :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Période de questions;
3. Présentation des états financiers – Boisvert & Chartrand;
4. Projet de jardin collectif pédagogique – Octroi de contrat à M. Jardin;
5. Rues Suzanne et Beaulieu – Aqueduc et réfection de voirie (TP-IN12.11-2017) – Entente avec Développement domiciliaire 3B;
6. Rues Suzanne et Beaulieu – Aqueduc et réfection de voirie – Résultats d'ouverture des soumissions TP-IN12.11-2017 – Octroi de contrat à l'entreprise Les Excavations Michel Chartier inc.;
7. Levée de la séance.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Point n° 2

Période de questions

La mairesse invite les citoyens à la période de questions.

Point n° 3

Présentation des états financiers

Le rapport financier 2018 de la Municipalité est déposé et présenté par M. Guy Chartrand de la firme Boisvert & Chartrand, s.e.n.c.r.l., vérificateur des livres comptables. Ce rapport démontre un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 450 495,00 \$.

179-2019

Projet de jardin pédagogique – Octroi de contrat à M. Jardin

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a un projet de jardin collectif pédagogique en collaboration avec l'école des Moulins et le camp de jour estival;

**CONSIDÉRANT QUE** l'offre de services reçue par M. Jardin, COOP de Solidarité Jardinons;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu d'octroyer le contrat pour mettre en place un jardin pédagogique à M. Jardin, COOP de Solidarité Jardinons, pour un montant de 9 308,38 \$ incluant les taxes, selon les spécifications décrites au contrat.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

**180-2019**

Rues Suzanne et Beaulieu  
 Aqueduc et réfection de  
 voirie – Entente avec  
 Développement  
 domiciliaire 3B

**CONSIDÉRANT** l'ouverture des soumissions tenue le 24 avril 2019 pour des travaux d'aqueduc et de réfection de voirie des rues Suzanne et Beaulieu;

**CONSIDÉRANT QUE** des quatre soumissions reçues pour les travaux projetés de la rue Suzanne et de la rue Beaulieu, la plus basse soumission conforme implique des coûts supplémentaires;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Félix-de-Valois a décrété par le biais du Règlement d'emprunt 350-2017, une dépense et un emprunt pour la construction de rue et d'une conduite d'aqueduc sur les rues Suzanne et Beaulieu;

**CONSIDÉRANT QU'** il est nécessaire de procéder auxdits travaux dans les délais prévus;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Denis Renaud appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu que la lettre d'engagement avec Développement domiciliaire 3B inc., signée le 1<sup>er</sup> mai 2019 ainsi que la présente résolution constituent l'entente qui engage Développement domiciliaire 3B à verser à la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois une somme de 60 000\$ couvrant une partie de la différence entre le Règlement d'emprunt 350-2017 et le montant de la soumission conforme la plus basse, et ce, avant l'approbation du premier décompte progressif, afin de couvrir les frais reliés aux services professionnels d'ingénierie (conception et laboratoire de sol) et de construction de rue.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS****181-2019**

Rues Suzanne et Beaulieu  
 Aqueduc et réfection de  
 voirie – Résultats d'ou-  
 verture des soumissions  
 TP-IN12.11-2017

**CONSIDÉRANT QU'** un appel d'offres a été publié sur le SEAO le 26 mars 2019 et dans le journal l'Action, édition du 27 mars 2019, pour des travaux d'aqueduc et de réfection de voirie des rues Suzanne et Beaulieu;

**CONSIDÉRANT QUE** quatre soumissions ont été déposées à l'intérieur du délai alloué à ces fins;

**CONSIDÉRANT QUE** ces soumissions ont été ouvertes publiquement le 17 avril 2019 à 11 h, à la mairie, par Mme Marine Revol, directrice générale adjointe/secrétaire-trésorière adjointe, en présence de M<sup>me</sup> Marie-Hélène Gilbert et MM. Alain Ducharme et Jeannoé Lamontagne de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** les soumissions se résument comme suit :

Nom de l'entreprise	Prix (incluant les taxes)
Les excavations Michel Chartier inc.	635 832,45 \$
Jobert inc.	687 033,11 \$
Généreux construction inc.	704 350,65 \$
BLR Excavation inc.	707 360,62 \$

SUITE DE LA RÉOLUTION 181-2019

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Gyslain Loyer appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu que le contrat soit octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les entreprises Michel Chartier inc. pour un montant de 635 832,45 \$ taxes incluses, pour les travaux d'aqueduc et la réfection de voirie des rues Suzanne et Beaulieu, selon les indications mentionnées au cahier de charges n° TP-IN12.11-2017.

Un montant de 25 000 \$ sera pris à même les surplus accumulés du fonds d'aqueduc.

Un montant de 86 030,45 \$ sera pris à même les surplus accumulés du fonds général.

Le montant restant de 524 802 \$ sera financé à même le Règlement 350-2017, règlement ayant pour objet de décréter une dépense n'excédant pas 524 802 \$ pour la construction d'une rue et d'une conduite d'aqueduc sur les rues Suzanne et Beaulieu.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

**182-2019**

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier, il est résolu que la présente séance soit levée à 20 h 13.

---

Audrey Boisjoly  
Mairesse

---

Jeannoé Lamontagne  
Secrétaire-trésorier/directeur général

*« Je, Audrey Boisjoly, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*